

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DU TRAITEMENT DES PHOSPHATES AU MAROC (1923-1929)

S.A., 12 janvier 1923 p. 99 ans.

Courrier du Maroc
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 16 novembre 1923)

Le *Bulletin officiel du Protectorat* du 6 novembre 1923 a publié la liste des permis de recherches accordés pendant la période du 1^{er} au 14 octobre 1923.

D'après l'Agence extérieure et coloniale, on vient d'inaugurer à Fedalah l'usine de phosphates assimilables outillée pour traiter les phosphates selon le procédé Claude. On sait que le procédé habituellement employé pour rendre les phosphates assimilables consiste à les traiter par l'acide et les convertir en superphosphates.

Ce traitement est assez coûteux en raison des ingrédients qu'il exige.

Le nouveau traitement selon le procédé Claude permet au contraire d'utiliser à l'état naturel, après broyage et une sorte de sélection, par l'électricité des particules utiles. Ce procédé est extrêmement simple.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES DU TRAITEMENT DES PHOSPHATES AU MAROC

S.A. marocaine au capital de 0,58 MF.

Siège social : PARIS, 94, r. de la Victoire

Registre du commerce : Casablanca, n° 1646

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 347)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

BEL (J.-M.), 90, r. d'Amsterdam, Paris ; pdt ;

NOÉ (de), 35, r. du Parc-de-Clagny, Versailles ; adm. délégué ;

COTTE (Ludovic), à Casablanca ;

HERSENT (Georges), 20, r. Émile-Deschanel, Paris ;

BLOCH (Roger)¹, 46, bd. Haussmann, Paris ;

LÉVÊQUE (E.), r. de Sèvres, Paris ;

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MAROCAINES [Hersent], 60, r. de Londres, Paris ;

MOATTI (E.)

FROMENT-GUIEYSSE (Georges)[BCEEM], 15, r. des Saints-Pères, Paris.

¹ Roger Bloch : administrateur de la Sté d'études marocaines pour le commerce, l'agriculture et les mines et de la Sté d'études marocaines pour le commerce, l'industrie et les mines

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BAUJON (Armand), 6, r. Chardon-Lagache, Paris.

Objet. — La rech., l'achat et la vente des phosphates naturels ; leur transformation p. servir d'engrais ; la construction et l'expl. d'usines de traitement des phosphates naturels.

Capital social. — 0,58 MF, en 1.160 act. de 500 fr. À l'origine : 0,5 MF ; porté à 0,58 MF le 6 oct. 1924.

Répartition des bénéf. — 5 % à la réserve légale ; 7 % d'intérêt aux act. ; facultativement 7 % à un fds de réserve spéciale. Sur le surplus : 10 % au conseil ; 90 % aux act.

Société d'études et de recherches du traitement des phosphates au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1929)

Cette société convoque ses actionnaires le 7 octobre, au siège 60, rue de Londres en vue d'une dissolution anticipée de l'affaire.
